

L'emploi des personnes en situation de handicap progresse dans les fonctions publiques

En 2017, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteignait 5,49 % des agents en poste, selon le bilan annuel du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) publié le 28 juin. Un taux en légère hausse (+ 0,17 point en un an), et très proche de l'obligation légale d'emploi fixée à 6 % de l'effectif dans le public comme dans le privé.

Handicap réunion

La territoriale est la mieux placée avec un taux d'emploi de 6,6 %. Viennent ensuite la fonction publique hospitalière (5,55 %) puis la fonction publique d'État (4,52 %), le poids de l'Éducation nationale – où les personnels en situation de handicap sont peu présents – jouant pour beaucoup.

Pas de baisse de moyens

Plus encore que le maintien dans l'emploi, le recrutement d'agents en situation de handicap est particulièrement prégnant dans la fonction publique territoriale : près de 18 000 agents recrutés en 2017, soit deux tiers des 28 000 embauches pour l'ensemble des trois versants. La CFDT-Fonctions publiques, qui siège au comité national du FIPHFP, se félicite des « progrès réalisés en faveur de l'inclusion professionnelle grâce aux efforts déployés dans le domaine des aides à la mobilité, de l'emploi accompagné et des aménagements de postes ». Elle alerte en revanche les pouvoirs publics sur la baisse des recettes de l'organisme consécutive à l'amélioration de la situation de l'emploi. À ce jour, ce sont les contributions des employeurs publics ne respectant par leur obligation légale d'emploi des personnes en situation de handicap qui financent, en grande partie, le FIPHFP.

Contact

mneltchaninoff@cfdt.fr